



COVID-19 ET CANCER DE LA VESSIE

Précisions de l'association Cancer Vessie France – Les Zuros

Document destiné aux patients et leurs proches

14/04/2020

INTRODUCTION

Depuis un mois, le confinement est de rigueur en France, et nos vies sont bousculées. C'est une période angoissante pour tous, mais particulièrement pour les patients atteints de cancer de la vessie et leurs proches, comme pour tout patient atteint d'un autre type de cancer ou maladie grave.

Certains d'entre nous ont des proches malades ou fragiles, d'autres ont peur pour leur santé et se demandent s'ils pourront poursuivre leur traitement... il est normal d'être inquiet et de chercher des informations sur internet et ailleurs, mais il est primordial de consulter des **informations de source fiable**.

Les bénévoles de Cancer Vessie France sont mobilisés pour vous apporter des informations et soutien moral pendant cette crise sanitaire, et nous nous engageons à vous fournir des informations fiables.

Dans ce document, nous vous donnerons un résumé des consignes de l'AFU (Association Française d'Urologie – la société savante d'urologues en France), et nous nous efforcerons de répondre à vos questions fréquentes.

Sur nos réseaux sociaux, au cours des derniers jours, nous avons communiqué deux messages publiés par l'AFU, pour vous tenir au courant des consignes données, en plus des consignes du gouvernement. Pour rappel, voici les liens vers ces messages :

<https://www.urologie-sante.fr/base-bibliographique/informations-patients-covid-19?fbclid=IwAR2LjBoh1N7wvthZODWFUK7YEvLjZa0KLzlg-vTQld4sl6BV3Ss3zGHMlgc>

<https://www.urofrance.org/coronavirus-covid-19?fbclid=IwAR3QKBwplK1pcj3hWs1LX2JSsOWgwwik6Af0-GGCRuzsYSHSXfthqCimEUI>

De plus, des consignes destinées aux urologues ont été émises par l'AFU, ici :



https://www.urofrance.org/base-bibliographique/recommandations-ccafu-sur-la-prise-en-charge-des-cancers-de-l-appareil-urogenital-en-periode-epidemie-covid-19?fbclid=IwAR3mlbjh1mVYYQMkZdAOPHktHBzy-9xMgwnFdAGyePsu4I5cGSopzMtri_g

En tant que patients et citoyens, nous tenons à remercier tout particulièrement l'ensemble des professionnels de la santé qui œuvrent pour nous informer, nous protéger, et nous soigner malgré les conditions très difficiles dans les hôpitaux et centres de soins. Ils exercent leurs métiers dans un contexte inquiétant qui change et se dégrade tous les jours, parfois même sans les protections adéquates, et nous sommes conscients qu'ils font de leur mieux !

Nous remercions nos membres bénévoles ainsi que les membres de notre comité scientifique ainsi que les membres du bureau de l'AFU qui ont participé à la rédaction de ce document destiné aux patients.

Tout d'abord un rappel des consignes pour tout le monde, publiées

sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> :

Consignes sanitaires

Le ministère des Solidarités et de la Santé actualise ses recommandations régulièrement pour protéger votre santé et vous recommander les bons gestes à adopter face au Coronavirus COVID-19.

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le [SAMU - Centre 15](#).



A retenir : Restez chez vous !

Respectez les gestes barrières !

Si vous êtes vraiment obligé de vous déplacer : n'oubliez pas votre attestation obligatoire !
Imprimez et complétez cette attestation que vous devez avoir sur vous lors de votre déplacement.
[L'attestation est ici](#). Plus d'infos [ici](#).

Pour les proches qui ont peur de transmettre le virus, quelques conseils à lire [ici](#) qui s'appliquent de la même façon pour le cancer de la vessie.

D'autres informations fiables publiées par l'INCA pour les patients atteints de cancer sont à lire [ici](#).

Résumé des consignes et informations publiées par l'AFU :

Il est important de retenir que **le traitement des cancers de la vessie reste prioritaire** pendant l'épidémie de COVID-19. Les instillations, fibroscopies, RTUV et ablations se poursuivront. L'AFU a indiqué concernant les cancers de l'appareil urogénital : *« des mesures ont été prises afin que les cas qui le nécessitent soient pris en charge sans délai. Il n'y a, à ce jour, par conséquent, pas d'inquiétude même si nous sommes conscients de l'anxiété que cela peut générer. »*

Bien sûr, en fonction des régions plus ou moins touchées par l'épidémie, et les hôpitaux individuels, suivant la disponibilité des lits et des praticiens, il peut y avoir des variations. C'est pour cela que **l'AFU a émis des consignes pour aider les urologues** à prendre les bonnes décisions pour chaque patient.

A retenir : Pour chaque patient, en fonction de la situation individuelle, **c'est l'urologue qui doit rester le premier point de contact concernant son traitement**. Les urologues seront amenés à prendre des décisions sur la poursuite du traitement, en tenant compte des détails propres au patient, et à la situation locale. Selon l'AFU *« L'urologue et les membres de la RCP restent néanmoins les décideurs responsables du traitement pour chaque patient donné, en prenant en compte la pathologie, mais également l'âge, les comorbidités, et les ressources disponibles dans l'établissement de santé concerné ou son environnement. »*

On n'oublie pas que les urologues aussi doivent se protéger un maximum des situations à risque, pour qu'ils restent en forme pour suivre leurs patients !



Ainsi, en fonction de l'urgence, les urologues peuvent être amenés à prioriser les patients selon des critères définies par l'AFU. **Le traitement des cancers de la vessie à haut risque est prioritaire.** Les urgences vitales seront assurées.

Il est à noter que **la télémédecine sera privilégiée**, notamment pour les consultations de suivi ou pour communiquer des résultats d'examens.

FAQ N°1

J'ai un cancer de la vessie. Suis-je une « personne à risque » ?

Cette question se décompose en deux aspects....

- 1) **Au niveau administratif, oui.** Du moment où vous êtes en ALD pour un cancer de la vessie, vous rentrez la définition administrative de personnes à risque, et vous pouvez prétendre à un arrêt de travail, par exemple.
- 2) **Mais, suis-je vraiment à risque, quelle que soit ma situation ? OUI** - dans certains cas :
 - Vous suivez une chimiothérapie systémique actuellement ou au cours des 3 derniers mois
 - Vous recevez un traitement immunothérapie (Keytruda/pembrolizumab par exemple) actuellement ou au cours des 3 derniers mois
 - Vous avez subi une cystectomie récemment (moins de 6 mois) ou vous allez avoir cette intervention prochainement
 - Vous êtes en rémission de votre cancer de vessie : prenez conseil auprès de votre médecin traitant qui pourra évaluer votre risque au cas par cas.

Vous n'êtes **PAS à risque à priori** si vous recevez des instillations endovésicales de chimiothérapie ou de BCG (qui est une sorte d'immunothérapie avec une action très différente des immunothérapies dites « innovantes »).

Si vous ne savez pas si vous êtes à risque ou pas, ou si votre cas ne correspond pas à cette liste, prenez conseil auprès de votre médecin traitant ou de votre urologue.

Liste tirée de <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> :



• **Qui est considéré comme une personne « à risque » ?**

- les personnes âgées de 70 ans et plus ;
- les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, une insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV
- les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise (médicamenteuses : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive, infection à VIH non contrôlé avec des CD4 <200/mm³, consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques, atteints d'hémopathie maligne en cours de traitement, présentant un cancer métastaté) ;
- les malades de cirrhose au stade B au moins ;
- les femmes enceintes à partir du 3ème trimestre de grossesse ;
- les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40kg/m²)

FAQ N° 2

Mon employeur me refuse le télétravail, mais j'ai un cancer de la vessie et je ne veux pas prendre de risques, je préfère travailler à la maison.

Si vous êtes dans la catégorie de personnes à risque, vous pouvez [obtenir un arrêt de travail en cliquant ici](#), mais attention **il faut être en ALD pour le cancer de la vessie** pour utiliser ce téléservice AMELI. Sinon, vous devrez contacter votre médecin traitant. Le téléservice est destiné aux salariés et les indépendants. Il y a également une procédure MSA, voir extrait ci-dessous.

« Cette procédure de demande d'arrêt de travail concerne les salariés du régime général, des régimes spéciaux, les travailleurs indépendants et auto-entrepreneurs, les professionnels de santé de ville et les agents de la fonction publique.

Cette procédure ne concerne pas les personnels soignants des établissements de santé.

Une téléprocédure ad hoc est proposée par la [Mutualité sociale agricole \(MSA\)](#), aux assurés du régime agricole. »

FAQ N° 3



Puis-je sortir faire mes courses si je suis dans la catégorie de personnes à risque ?

Non, il vaut mieux charger un membre de votre famille de vos courses. Restez chez vous ! Si vous habitez seul(e), ou si vous rencontrez des difficultés pour faire vos courses, vous pouvez contacter la mairie de votre domicile pour connaître les aides mises en place pour les personnes à risque.

FAQ N° 4

Je suis une personne à risque. Puis-je me rendre au laboratoire / centre de radiologie pour effectuer des prélèvements / examens radiologiques ?

OUI, mais dans la mesure du possible, demandez à votre médecin traitant de faire prescrire les prélèvements par IDE à domicile, vous réduirez ainsi votre risque. Si vous devez vous rendre dans un labo ou centre de radiologie, pensez à bien respecter les gestes barrières.

FAQ N° 5

Est-ce que mon RDV de consultation avec l'urologue/oncologue sera annulé ?

Pour un simple RDV de suivi courant, ou pour vous communiquer des résultats d'une intervention ou examen, votre urologue pourra proposer de transformer le RDV en téléconsultation (à distance, par vidéo ou par téléphone). Contactez le secrétariat de votre urologue pour en connaître les modalités. Si vous ne savez pas si vous devez vous rendre à votre rendez-vous ou pas, n'hésitez pas à passer un coup de fil !

FAQ N° 6

Habituellement j'accompagne mon proche (parent âgé / fragile par exemple) à tous ses RDV urologie / oncologie, d'ailleurs je suis sa « personne de confiance désignée ». En raison du confinement, je ne



dois plus avoir de contacts avec mon proche, et le prochain RDV est transformé en téléconsultation. Puis-je participer à la téléconsultation aussi ?

Oui, vous pouvez accompagner votre proche, même en téléconsultation. Prenez contact avec le secrétariat du professionnel de la santé pour en connaître les modalités pratiques. Vous pouvez également demander une copie du compte rendu écrit, si vous êtes la personne de confiance de votre proche. [Voici un lien](#) vers une fiche pratique sur le déroulement d'une téléconsultation.

FAQ N° 7

Habituellement j'accompagne mon proche (parent âgé / fragile par exemple) à tous ses RDV urologie / oncologie. En raison du confinement, je ne dois plus avoir de contacts avec mon proche qui doit se rendre à l'hôpital prochainement pour un examen / scan / intervention chirurgicale. Puis-je l'amener quand même à son RDV, ou vaut-il mieux organiser un transport en ambulance / taxi ?

Restez chez vous, et organisez un transport en ambulance / taxi pour votre proche. Les professionnels du transport prennent les précautions nécessaires pour assurer le transport de votre proche dans des bonnes conditions. N'hésitez pas à solliciter le médecin traitant pour la mise en œuvre du transport.

FAQ N° 8

Je dois commencer mes 6 premières instillations de BCG (ou j'ai déjà commencé), est-ce que ce sera annulé/reporté ?

En principe non, les instillations doivent se poursuivre. Le rapport bénéfice/risque de ces instillations doit être évalué par l'urologue individuellement pour chaque patient. Il peut être remis en question si le risque de contamination par COVID-19 lié à la rupture du confinement des patients est significatif. L'urologue peut vous prescrire de l'ofloxacine.



FAQ N° 9

Je dois recevoir des instillations de BCG « de maintenance », est-ce que ce sera annulé/reporté ?

En principe non, les instillations doivent se poursuivre. Le rapport bénéfice/risque de ces instillations doit être évalué par l'urologue individuellement pour chaque patient. Il peut être remis en question si le risque de contamination par COVID-19 lié à la rupture du confinement des patients est significatif. La prise d'ofloxacine est recommandée.

FAQ N° 10

Je dois commencer (ou j'ai déjà commencé) mes instillations d'Amétycine/Epirubicine/Mitomycin-C, est-ce que ce sera annulé/reporté ?

En principe non, les instillations doivent se poursuivre. Le rapport bénéfice/risque de ces instillations doit être évalué par l'urologue individuellement pour chaque patient. Il peut être remis en question si le risque de contamination par COVID-19 lié à la rupture du confinement des patients est significatif.

FAQ N° 11

Est-ce que ma chimiothérapie systémique en cours ou programmée doit être arrêtée / reportée ?

L'urologue/oncologue sera amené à évaluer votre situation individuelle. S'il s'agit d'une chimiothérapie à faire avant l'ablation de la vessie (dite « néo-adjuvante ») il vous sera peut-être proposé d'éviter cette chimiothérapie pour procéder directement à l'ablation de la vessie.

FAQ N° 12

Est-ce que ma fibroscopie de contrôle « de routine » sera annulée/reportée ?



Si votre diagnostic est de risque faible de récurrence, il se peut que votre fibroscopie de contrôle soit reportée de 3 mois maximum, c'est l'urologue qui prendra la décision. En cas de diagnostic à haut risque, votre fibroscopie de contrôle doit avoir lieu normalement.

FAQ N° 13

Est-ce que ma cystectomie (ablation) programmée sera annulée/reportée ?

Normalement non. La cystectomie (ablation de la vessie) doit avoir lieu dans les délais recommandés.

FAQ N° 14

Je n'ai pas encore eu de diagnostic, j'ai RDV pour ma première fibroscopie (cystoscopie), est-ce que mon RDV sera annulé/reporté ?

Normalement non, les fibroscopies de diagnostic initial doivent avoir lieu dans les délais recommandés.

FAQ N° 15

J'ai un cancer de la vessie non-infiltrant, et j'ai des symptômes suite à une fibroscopie ou RTUV (sang dans urines, brûlures lors des mictions, fièvre...)

Privilégiez le contact téléphonique / téléconsultation avec votre urologue ou à défaut votre médecin traitant. Ne vous rendez pas aux urgences.

FAQ N° 16



J'ai le COVID-19, ou des symptômes qui font penser au COVID-19, dois-je me rendre à mon RDV de prise en charge pour le cancer de la vessie ?

NON, ne vous rendez pas au rendez-vous. Si vous avez des symptômes de COVID-19, prenez d'abord contact avec le médecin ou le service pour les en informer et savoir quelle conduite tenir.

FAQ N° 17

Je suis un protocole d'essai clinique pour mon cancer de la vessie (étude ALBAN par exemple), est-ce que mon traitement sera reporté ?

Selon l'AFU : « *Protocoles de recherche : Ils seront suspendus après information auprès du promoteur de l'étude pour connaître les ajustements, amendements ou mesures particulières qui seront prises.* » C'est-à-dire qu'il n'y a pas de généralité, prenez contact avec votre médecin référent pour savoir ce qu'il en est dans votre cas particulier.

FAQ N° 18

Suite à une instillation de BCG, j'ai de la fièvre. Que dois-je faire ?

Contactez immédiatement votre urologue qui vous précisera la conduite à tenir. Des dispositions particulières ont été préconisées par l'AFU pendant l'épidémie de COVID-19, il est **TRÈS IMPORTANT DE SIGNALER TOUTE FIÈVRE**, que ce soit à moins 38.5 ou plus de 38.5° C, et quelle que soit la durée de la fièvre.

FAQ N° 19

Faut-il décontaminer mes courses / fruits & légumes ?

Voici un lien utile : <https://www.anses.fr/fr/content/alimentation-courses-nettoyage-les-recommandations-de-l%E2%80%99anses?fbclid=IwAR2Pn2PSs1QImPaT3Zi6YplXhcqkfi-EtHZEtgXnCYBGRVNYER4ZcJHQsDU>

FAQ N° 20



Faut-il laver les vêtements à haute température ?

Par précaution, vous pouvez laver le linge à 60°

https://www.liberation.fr/france/2020/03/13/a-quelle-temperature-laver-ses-vetements-pour-tuer-le-virus_1781657?fbclid=IwAR1bdUZtbvuk8cceh9BYR3SLnJDipURlhNem_zrk1vrPqIPHWGke8IHTMCI